

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1**

**Séance du 4 Février 2026**

L'an deux mille vingt six, le quatre Février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOE Jean-Marc, Maire.

**Président** : Jean-Marc DUBOÉ **Secrétaire de séance** : Isabelle ASTOUL

**Membres présents** : Mmes ASTOUL-BALAT Isabelle, BOUDES Christine, GEORGELIN Lydie, DUBOÉ Jean-Marc, DONA Manuel, DE BARROS Serge, DEL CONFETTO Sylvie, FRECON Christian, JOURDE Frédéric, LELEU Jean-Louis, COLOMBIER Damien

**membres absents excusés** : Mme PUJOL Karine – Mr Arnaud SOULIE

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
13	11	0	11

**Le quorum est atteint.**

**Objet : Travaux d'aménagement du Centre bourg : Avenant N°1 lot VRD, entreprise EXEDRA**

- Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du Centre bourg ont débuté. Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre en compte dans la tranche ferme, le plateau ralentisseur et propose à l'ensemble du Conseil Municipal l'avenant N°1 du lot VRD, entreprise EXEDRA, pour un montant de : 37 167,60€ T.T.C (32 769,60 + 4 398,00)

-Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à une abstention et 10 voix pour, décide de donner un avis favorable à l'avenant N°1 du lot VRD, de l'entreprise EXEDRA, pour un montant de 37 167,60€ T.T.C et charge Monsieur le Maire de signer le présent avenant et tous documents nécessaires.

---

**Objet : Aménagement du Centre bourg : Choix des toilettes publiques**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le projet d'aménagement du Centre bourg se poursuit et indique qu'il est nécessaire de démolir les toilettes publiques pour réaliser des toilettes publiques aux normes sanitaires et normes handicapées en vigueur. Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante deux propositions, l'une établie par la société FRANCIOLI pour un montant de 29 615,00€ H.T soit 35 536,60€ T.T.C et l'autre par la société SAGELEC pour un montant H.T de 28 900,00€, soit 34 680,00€ T.T.C.

-Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 abstention et 10 voix pour, décide de donner un avis favorable à la démolition des toilettes qui fera l'objet d'un permis de démolir et la réalisation de toilettes publiques selon la proposition de la société SAGELEC pour un montant H.T de 28 900,00€ soit 34 680,00€ T.T.C et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à sa réalisation.

---

**Organisation Elections Municipales du 15 Mars et du 22 Mars 2026**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'organiser les journées des élections municipales du 15 Mars et du 22 Mars 2026 et la constitution du bureau de vote. Chaque conseiller se positionne suivant les créneaux horaires.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**La Secrétaire de séance**  
**Isabelle ASTOUL**



**Le Maire**

**Jean-Marc DUBOÉ**

